

Colloque international

université
PARIS
DIDEROT
PARIS 7

UFR EILA

L'Europe des 27 et ses langues

Paris, 3 - 5 décembre 2009

Université Paris Diderot

arp
CLILLAC

Université Paris Diderot – Paris 7
UFR Études Interculturelles de Langues Appliquées
CLILLAC-ARP

<http://e27l.eila.univ-paris-diderot.fr>

Le centre de recherche CLILLAC-ARP organise un colloque international intitulé « L'Europe des vingt-sept et ses langues ». Ce colloque, qui se déroulera à l'Université Paris Diderot–Paris 7 du 3 au 5 décembre 2009, est organisé sous la direction José Carlos Herreras.

L'Union européenne comporte aujourd'hui vingt-sept pays, dont l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas constituent, avec la signature du Traité de Rome en 1957, le noyau fondateur de son ancêtre, la Communauté économique européenne. Sa composition actuelle est le résultat de six élargissements successifs, qui ont permis, dans un premier temps au Danemark, à l'Irlande et au Royaume Uni d'intégrer la Communauté le premier janvier 1973; ensuite à la Grèce, le premier janvier 1981; cinq années plus tard, le premier janvier 1986, à l'Espagne et au Portugal; en janvier 1995, sous sa nouvelle appellation, l'Union européenne a accueilli trois nouveaux pays: l'Autriche, la Finlande et la Suède; en janvier 2004, dix nouveaux pays (Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie) intègrent l'Union; et finalement, trois années plus tard, le feront la Bulgarie et la Roumanie.

Mais, si au fur et à mesure que l'Union Européenne s'élargit et son importance au niveau mondial s'accroît aussi bien du point de vue économique que politique, démographique et territorial, l'introduction de nouvelles langues officielles pose un problème linguistique majeur: celui de la communication entre les institutions, les Etats et les citoyens de l'Union.

En effet, à chaque élargissement, l'intégration de nouveaux pays a impliqué l'augmentation du nombre de langues officielles de l'Union européenne, passant de quatre langues officielles au départ (l'allemand, le français, l'italien et le néerlandais), à 23 langues aujourd'hui, dont plus de la moitié sont devenues officielles depuis 2004.

Pour le moment, l'Union européenne, en décidant de garder vingt-trois langues officielles, a donc fait le pari de la complémentarité des langues, le pari de la diversité. Ce choix, nous semble-il, s'est imposé de lui-même. En effet, si nous tenons compte, d'une part, du fait que la construction européenne est le résultat d'un processus qui a permis d'intégrer dans la Communauté, par des élargissements successifs, un certain nombre de pays qui n'en faisaient pas partie à l'origine, il est difficile d'imaginer sous quel prétexte on aurait pu refuser à certains ce qui avait été accordé aux autres: faire de la langue officielle de l'Etat, une langue officielle de l'Union. D'autre part, le choix d'une langue unique aurait créé à l'intérieur de la Communauté une certaine hiérarchisation entre les pays, ce qui aurait provoqué sans doute des dissensions et un manque de cohésion qui aurait pu mettre en danger la construction européenne. Mais, l'option de la diversité a aussi ses exigences d'autant plus que la diversité linguistique est la règle commune dans la plupart des pays de l'Union.

La thématique du colloque est organisée autour de trois axes :

1.- Un premier axe sera consacré aux situations linguistiques dans les pays de l'Union européenne. En effet, dans de nombreux pays existent des situations linguistiques complexes qu'il serait utile d'analyser, ainsi que les solutions envisagées dans ces pays pour assurer la gestion de leurs langues. Une importance particulière sera portée aux nouveaux pays ayant intégré l'Union depuis 2004, mais sans en exclure tous les autres où, éventuellement, la situation linguistique aurait évolué depuis leur adhésion.

2.- Un deuxième axe portera sur l'Union européenne elle-même, puisqu'en tant qu'institution, elle dessine sa propre politique linguistique. Il est vrai que toutes les langues parlées dans les pays de l'Union ne sont pas devenues des langues officielles de l'Union européenne et toutes les langues officielles ne reçoivent pas le même traitement dans les institutions européennes. L'adhésion de nombreux nouveaux pays, surtout depuis 2004, a-t-elle eu comme conséquence une modification substantielle, sur le plan linguistique, dans le fonctionnement des institutions européennes ? Quelles sont les conséquences notamment dans le domaine de l'interprétation et, plus particulièrement, dans celui de la traduction ?

3.- L'officialisation de nouvelles langues au sein de l'Union, dont certaines ne comptent qu'un nombre limité de locuteurs, éveille dans certains pays des jalousies de la part des langues régionales. Ce troisième axe de réflexion sera consacré aux langues régionales ou minoritaires, leur rôle et leurs aspirations au sein de l'Union européenne.

Langues de travail : français, espagnol, anglais et allemand

Pré-inscription et résumés : avant le 30 avril 2009

Les participants sont invités à envoyer, avant le 30 avril 2009, les fiches de pré-inscription et leurs propositions de communication sous forme électronique à José Carlos Herreras <jch+colloque@eila.univ-paris-diderot.fr> ET, en fonction de la langue de communication, AUSSI à :

- Français : Élodie Weber <el.web@free.fr> ;
- Espagnol : Elisabeth Navarro <enavarro@eila.univ-paris-diderot.fr> ;
- Anglais : Jean-Michel Benayoun <jmb@eila.univ-paris-diderot.fr> ;
- Allemand : Lucrèce Friess <lfriess@eila.univ-paris-diderot.fr>.

Les résumés ne doivent pas dépasser une page A4 (Times New Roman 12). Chaque résumé doit porter le titre de la communication, le(s) nom(s) de l'intervenant / des intervenants, l'affiliation et une adresse de contact.

Les participants seront informés de l'acceptation de leur contribution à la fin du mois de mai. La deuxième circulaire sera envoyée au début du mois de juin à ceux qui auront répondu affirmativement à la première circulaire.

Inscription définitive et frais d'inscription : avant le 30 septembre 2009

Les inscriptions définitives et le règlement des frais d'inscription doivent être effectués avant le 30 septembre 2009.

Frais d'inscription :

Tarif normal : 60 euros (**prix incluant les Actes du colloque**)

Accompagnateurs : 30 euros (**Actes non inclus**)

Tarif étudiants : 15 euros (**Actes non inclus**)

Les informations concernant les modalités de règlement des frais d'inscription seront communiquées dans la deuxième circulaire.

Calendrier :

Pré-inscription et résumés : avant le 30 avril 2009
Notification d'acceptation : 30 mai 2009
Deuxième circulaire : début juin 2009
Règlement des frais d'inscription : avant le 30 septembre 2009

Comité scientifique :

Philippe BLANCHET, Université Rennes 2
Jean-Michel BENAYOUN, Université Paris Diderot
José María GARCÍA MARTÍN, Université de Cadix
José Carlos HERRERAS, Université Paris Diderot
John HUMBLEY, Université Paris Diderot
Guy JUCQUOIS, Université Louvain-la-Neuve
Marilena KARYOLEMOU, Université de Chypre
Jean-Marie KLINKENBERG, Université de Liège
Natalie KÜBLER, Université Paris Diderot
Claude TRUCHOT, Université de Strasbourg 2
Henriette WALTER, Université Rennes 2

Comité d'organisation :

Sous la direction de José Carlos HERRERAS
Nadia ARACIL
Hélène BECIRI
Jean-Michel BENAYOUN
Serge BUJ
Lucrece FRIESS
Nicolas FROELIGER
Patricia MINACORI
Elisabeth NAVARRO
Sybille SAUERWEIN
Élodie WEBER
Jean-Philippe ZOUOGBO

Université Paris Diderot – Paris 7
UFR Études Interculturelles de Langues Appliquées
CLILLAC-ARP

COLLOQUE INTERNATIONAL
L'EUROPE DES VINGT-SEPT ET SES LANGUES
Paris, 3-5 décembre 2009

Formulaire de pré-inscription
(à envoyer avant le 30 avril 2009)

Madame **Monsieur**

Nom : **Prénom :**

Adresse institutionnelle :

.....

.....

Adresse de contact :

.....

.....

Téléphone : **Fax :**

Courriel :

Je souhaite participer au colloque : Oui Non

Je présenterai une communication : Oui Non

Thème 1 Thème 2 Thème 3

Titre provisoire de la contribution :

.....

.....

Je serais accompagné de personne(s)

Je règle les frais d'inscription par :

Chèque

Virement bancaire (reçu ou photocopie à joindre au formulaire d'inscription, merci)